

12 JUL 1962

1005

32

Po. 62 - 430

cc: DSG  
DSG/ASG Ec & Fin. ✓  
Mr. Bendall

*Général Gueslin*

NATO SECRET

11 Juillet 1962

Monsieur le Ministre,

Je vous rappelle que, le 27 Septembre dernier, le Conseil a entrepris l'étude d'un "Plan de l'OTAN pour la crise de Berlin" (PO(61)765). Le Conseil a reçu un rapport des Gouvernements de France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis concernant les instructions des plans LIVE OAK de leurs gouvernements au Général Norstad (Annexe A du document ci-dessus mentionné).

Le Conseil a étudié à la même époque les instructions aux Autorités militaires de l'OTAN au sujet des mesures à prendre concernant Berlin, instructions approuvées par le Conseil le 25 Octobre 1961 (CN(61)104). Les instructions aux Autorités militaires de l'OTAN reconnaissaient qu'une coordination totale devait exister entre la planification LIVE OAK et la planification OTAN et, en même temps, les principaux Commandants militaires alliés recevaient instruction de préparer des plans militaires pour communication au Groupe Permanent, pour examen et avis en consultation avec le Comité Militaire, conformément à la procédure établie par l'OTAN et transmission au Conseil de l'Atlantique Nord pour approbation par les gouvernements, par l'intermédiaire des Représentants Permanents.

Le document présenté au Conseil en Février 1962 par le Représentant des Etats-Unis de la part des Puissances tripartites, concernant leurs relations avec la planification OTAN (BQD-M22 modifié), a depuis apporté un élément de complication du point de vue de la procédure. Ce document a été discuté au Conseil les 11 et 16 Avril et il avait été entendu que les questions soulevées par les Délégations seraient discutées plus tard, au moment de l'examen, par le Conseil, des plans des Commandants de l'OTAN.

Monsieur J.D. Jurgensen  
Représentant Permanent a.i.  
de la France au Conseil de l'Atlantique Nord

DECLASSIFIED - PUBLIC DISCLOSURE / DECLASSIFIED - MISE EN LECTURE PUBLIQUE

NATO SECRET

Il fut prévu à l'époque que la question serait examinée certainement au plus tard aussitôt après la réunion d'Athènes. Il y a maintenant plusieurs mois de cela et la question est toujours pendante. J'ai cru comprendre que les plans des Commandants sont retenus par le Groupe Permanent et le Comité Militaire parce que les Puissances quadripartites n'ont pu encore parvenir à une réponse coordonnée.

Cependant, il doit y avoir coordination entre les Puissances quadripartites sur les problèmes concernant Berlin et, me trouvant pressé par un certain nombre d'Ambassadeurs au sujet de ce délai prolongé, je vous demande de bien vouloir intervenir auprès de votre Gouvernement afin que les plans des Commandants de l'OTAN puissent progresser et venir devant le Conseil aussitôt que possible, suivant la procédure approuvée par le Conseil décrite au CM(61)104.

La même lettre a été envoyée ce jour aux Représentants Permanents des autres Puissances quadripartites.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

D. U. Stikker